



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.370.001.1 DU 23 NOVEMBRE 1998

Ensembles de correction de volume de gaz de type 1
SCHLUMBERGER modèles MINICOR 200,
MINICOR 100, SEVC-D, SEVC-D MINICOR 110,
SEVC-D MINICOR 210, CEM 2000
et calculateur SCHLUMBERGER modèle CEM 2000 intégré
dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ ET DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX CALCULATEURS ELECTRONIQUES INTEGRES DANS UN ENSEMBLE DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 2.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES S.A., ZI de Chasseneuil, BP 23, 86361 Chasseneuil du Poitou.

OBJET

La présente décision transfère à la société SCHLUMBERGER INDUSTRIES S.A. à Chasseneuil-du-Poitou le bénéfice des approbations de modèle anciennement accordées à la société

- (1) *Revue de Métrologie*, juin 1992, page 818.
 (2) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 978.
 (3) *Revue de Métrologie*, décembre 1993, page 1546.
 (4) *Revue de Métrologie*, octobre 1994, page 878.
 (5) *Revue de Métrologie*, juillet 1996, page 205.
 (6) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 582.
 (7) *Revue de Métrologie*, janvier 1998, page 778.
 (8) *Revue de Métrologie*, septembre 1998, page 347.
 (9) *Revue de Métrologie*, septembre 1998, page 348.

SCHLUMBERGER INDUSTRIES à Colombes par les décisions suivantes :

- n° 92.00.371.001.1 du 1er juin 1992 (1) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 modèle MINICOR 200, complétée par la décision n° 92.00.371.003.1 du 24 juillet 1992 (2) ;
- n° 93.00.371.002.1 du 13 décembre 1993 (3) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz en température SCHLUMBERGER modèle MINICOR 100, complétée par la décision n° 94.00.371.001.1 du 6 octobre 1994 (4) ;
- n° 96.00.371.002.1 du 3 avril 1996 (5) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèle SEVC-D, complétée par la décision n° 96.00.371.005.1 du 23 décembre 1996 (6) relative aux ensembles de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèles SEVC-D et MINICOR 210, complétée par la décision n° 97.00.371.002.1 du 26 novembre 1997 (7) ;
- n° 98.00.371.001.1 du 1er juillet 1998 (8) relative à l'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SCHLUMBERGER modèle CEM 2000 ;
- n° 98.00.372.002.1 du 1er juillet 1998 (9) relative au calculateur électronique intégré dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2 SCHLUMBERGER modèle CEM 2000.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.





INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les numéros d'approbation de modèle respectifs figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont inchangés.

VALIDITE

Les limites de validité respectives de chacune des décisions concernées par le transfert restent inchangées. La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés, sous la référence DA 21-34, à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Poitou-Charentes et chez le fabricant.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

